

SELARL PUAUX – ILLY

Maîtres Frank PUAUX et Aurore ILLY Commissaires de justice – Commissaires-priseurs judiciaires associés

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La vente se fait au comptant.

Dès l'adjudication prononcée, les objets sont placés sous l'entière responsabilité des acquéreurs.

FRAIS DE VENTE

•CRÉDIT MUNICIPAL : **16,6% TTC**

+1,80% TTC pour les lots acquis via le service interencheres.com

RÈGLEMENT

LE PAIEMENT EST COMPTANT POUR LA TOTALITE DU BORDEREAU.

Le règlement total du bordereau doit intervenir de préférence sous 48 h et au plus tard 8 jours après la vente.

Les paiements partiels ne sont pas acceptés. Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de la SELARL PUAUX – ILLY ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au Fichier TEMIS.

MOYENS DE RÈGLEMENT

La société peut décider de refuser un mode de règlement choisi par l'adjudicataire si celui-ci ne lui semble pas suffisamment sécurisé, notamment en raison du montant du bordereau, et lui demander de régler son bordereau par virement ou carte bancaire physiquement en l'hôtel des ventes.

LES CHÈQUES NE SONT PAS ACCEPTÉS.

•PAIEMENT SUR PLACE

- **en espèces, uniquement si le total du bordereau n'excède pas les montants suivant, frais compris :**

Jusqu'à 1 000€ lorsque l'acheteur a son domicile fiscal en France ou agit en qualité de professionnel.

Jusqu'à 15 000€ lorsque l'acheteur justifie qu'il n'a pas son domicile fiscal en France et n'agit pas en qualité de professionnel. Les justificatifs devront être transmis avant l'enlèvement, au plus tard au jour du règlement.

- **par carte bancaire :**

VISA et MASTERCARD (par le titulaire de la carte sur présentation de pièce d'identité ou KBIS pour les professionnels) uniquement si votre bordereau ne dépasse pas 2000€ frais inclus. Pour tout bordereau > 2000€, le règlement devra se faire uniquement par virement bancaire.

Les cartes AMERICAN EXPRESS ne sont pas acceptées

•PAIEMENT À DISTANCE

- **virement bancaire en euros (à privilégier):** sans limite de montant.

Concernant les règlements des acquéreurs étrangers, les frais bancaires sont à leur charge (OPTION « OUR ») - si des frais de virement international étaient toutefois constatés par la SELARL PUAUX – ILLY sur son compte, ces frais devront être remboursés par l'adjudicataire sous 8 jours

FACTURATION

Aucune facture ne sera modifiée après l'adjudication prononcée, à l'exception d'une enchère portée pour une société-

Dans ce cas, la modification d'une facture à l'en-tête d'une société ne pourra être exécutée que si c'est le représentant légal de la société qui a porté les enchères ou son mandataire muni d'un pouvoir transmis préalablement à la vente.

TOUT PAIEMENT EFFECTUE PAR UN TIERS NON ADJUDICATAIRE SERA REFUSE.

GARANTIE FINANCIERE

Une garantie bancaire sous la forme d'un versement de 10% de l'estimation basse du lot pourra être demandée pour enchérir sur des objets estimés à partir de 10 000€ ou pour tout objet identifié par la société dont le descriptif du lot au catalogue ou sur les plateformes de diffusion de la vente indique la nécessité de verser une somme pour pouvoir participer aux enchères.

Plus spécifiquement pour les ventes requises par le Credit Municipal, une garantie de 1000€ devra obligatoirement être versée que l'enchère ait lieu en salle, sur ordre d'achat, ordre téléphonique ou via la plateforme InterencheresLive.

En cas d'adjudication, la somme versée s'imputera sur la somme totale due sur le bordereau.

A défaut d'adjudication, elle sera restituée par virement bancaire à réception du RIB de l'enchérisseur dans les meilleurs délais.

Aucun remboursement ne pourra être effectué sur un compte autre que celui détenu par l'enchérisseur.

En cas d'adjudication, les adjudicataires via la plateforme Interencheres Live se verront débités la somme prévue par les conditions de vente pour s'inscrire à la vente. Cette somme viendra en déduction de leur bordereau dont le solde sera à payer par l'adjudicataire selon les moyens de paiement indiqués ci-dessus.

DEFAUT DE PAIEMENT

Les achats non réglés ne seront pas livrés.

À défaut de paiement par l'adjudicataire dans les 28 jours de la vente, après mise en demeure restée infructueuse dans les conditions fixées par celle-ci, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur réitération d'enchères d'adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de 3 mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages-intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

Dès lors qu'une garantie financière aura été prélevée en application des conditions de ventes ci-dessus, elle sera définitivement acquise en cas de défaut de paiement à la SELARL PUAUX – ILLY à hauteur à titre de dommages et intérêts couvrant les honoraires sur vente non perçus (sur l'acheteur et le vendeur), les frais de stockage à hauteur de 10 € par objet par jour calendaire à compter du 15^{ème} jour suivant la vente, les frais de recouvrement, intérêts et pénalités de retard). Dans le cas où la caution serait d'un montant supérieur à la somme des honoraires sur vente non perçus (sur l'acheteur et le vendeur), les frais de stockage à hauteur de 5 € par objet par jour calendaire à compter du 15^{ème} jour suivant la vente, les frais de recouvrement, intérêts et pénalités de retard), la différence sera reversée à l'adjudicataire défaillant dans un délai de 15 jours à compter de la présentation d'un relevé d'identité bancaire d'un compte lui appartenant.

CLAUSE PENALE

Dans le cas où une garantie financière aurait été exigée pour enchérir physiquement ou via les plateformes Interencheres Live ou Drouot Live, cette somme sera réputée définitivement acquise en cas d'adjudication par la société en cas de défaut de paiement de l'adjudicataire de la totalité du bordereau dans un délai de 28 jours après la vente, au titre de l'inexécution de son obligation de paiement comptant fixé dans les présentes.

EXPOSITION

Une exposition préalable permet aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des effets mobiliers mis en vente et peuvent solliciter un rapport d'état sur un ou plusieurs lots par mail à l'adresse hoteldesventes@hdv-nimes.fr ou par téléphone.-

GARANTIES - RESPONSABILITE

Les indications portées au catalogue engagent la responsabilité du commissaire de justice compte tenu des connaissances artistiques à la date de la vente.

En application de l'article L321-44 du Code de Commerce, les adjudicataires ne bénéficient pas de la garantie légale de conformité conformément à l'article L. 217-2 du code de la consommation.

L'adjudicataire ne bénéficie d'aucun droit de rétractation. Toute adjudication met à la charge de l'adjudicataire une obligation de paiement total du bordereau dans les conditions énoncées ci-dessus.

ENCHERES EN SALLE

L'inscription est obligatoire, elle se fait contre remise d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un moyen de paiement au nom de la pièce d'identité.

ORDRE D'ACHAT ET DEMANDE PAR TÉLÉPHONE

Les ordres d'achat devront être communiqués au plus tard la veille de la vente à 16h par courrier ou par mail accompagnés d'un RIB + photocopie d'une pièce d'identité (sans ces documents les ordres ne seront pas pris en compte). Le versement de la caution devra être constaté par le commissaire de justice à cette même heure pour pouvoir valider toute demande d'ordre d'achat ou demande par téléphone. Au delà de 16h, aucun ordre ne sera accepté.

DIRECTION DES ENCHÈRES

La maison de vente se réserve de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer des lots. En cas de contestation, elle se réserve de désigner l'adjudicataire, de poursuivre la vente ou de l'annuler, ou encore de remettre le lot en vente.

DONNÉES PERSONNELLES

La maison de vente sera autorisée à reproduire sur le procès-verbal de vente et sur le bordereau d'adjudication les renseignements qu'aura fournis l'adjudicataire avant la vente. Toute fausse indication engagera la responsabilité de l'adjudicataire.

Toute personne s'étant fait enregistrer dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives fournies dans les conditions de la Loi du 6 juillet 1978.

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD) :

Vendeurs et acheteurs disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données à caractère personnel réunies dans le cadre de notre activité, en s'adressant directement à nous.

La maison de vente pourra utiliser ces données afin de satisfaire à ses obligations légales, et, sauf opposition des personnes concernées, aux fins d'exercice de son activité (notamment, des opérations commerciales et de marketing). Ces données pourront également être communiquées aux autorités compétentes dès lors que la réglementation l'impose.

REPRODUCTION DES ŒUVRES

La SELARL PUAUX-ILLY est propriétaire du droit de reproduction de ses catalogues. Toute reproduction de ceux-ci est interdite et constitue une contrefaçon. La vente d'une œuvre n'empêche pas au profit de son propriétaire le droit de reproduction et de représentation de l'œuvre.

COMPÉTENCE LÉGISLATIVE ET JURIDICTIONNELLE

La loi française seule régit les présentes conditions générales d'achat.

Toute contestation relative à leur existence, leur validité, leur opposabilité à tout enchérisseur et acquéreur, et à leur exécution sera tranchée par le tribunal compétent du ressort de Nîmes (France).

RESPONSABILITE - LITIGE

Les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des prises, ventes volontaires et judiciaires de meuble aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de la prise ou de l'adjudication.

En cas de litige, l'adjudicataire a la possibilité de saisir le commissaire du gouvernement près le Conseil des Maisons de Vente afin de rechercher une solution amiable au litige.

DELIVRANCE - TRANSPORT

L'adjudicataire est responsable de ses lots dès l'adjudication prononcée.

Les retraits et enlèvements de marchandises se font UNIQUEMENT sur rendez-vous.

La délivrance des objets adjugés s'effectue après un règlement intégral des sommes dues.

La SELARL PUAUX - ILLY est titulaire d'un droit de rétention sur l'objet adjugé jusqu'au complet paiement de celui-ci.

CONDITIONS D'EXPÉDITION

Pour toute expédition, vous pouvez solliciter le prestataire de votre choix. À titre de renseignement, vous trouverez des coordonnées de transporteurs ci-dessous :

- The Packengers : hello@thepackengers.com / 01 76 44 00 90
- Mailboxes ETC : mbe2520sdv@mbefrance.fr / 04 84 51 05 17

À réception de votre bordereau d'achat, veuillez les contacter pour devis de l'emballage et de l'envoi.

Pour tout renseignement, suivi de colis ou réclamation, merci de vous adresser directement à eux.

À titre indicatif, la SELARL PUAUX - ILLY vous propose ces prestataires pour l'expédition des achats mais ne peut être tenue pour responsable en cas de retard, avarie, dégradation ou perte du bien lors du transport. L'acquéreur supporte le coût du transport et en assure l'entière responsabilité. Il lui appartient de respecter l'ensemble des préconisations, conseils et indications du transporteur, notamment lors de la réception, sous peine d'être privé de toute recours contre le transporteur et de toute indemnisation.

Nous pouvons exceptionnellement nous charger des expéditions dans les cas suivants :

- expédition des bijoux, billets et pièces uniquement en valeur déclarée et jusqu'à 5000€

Pour cela, nous vous remercions de nous adresser une demande par mail accompagnée d'une décharge de responsabilité pour perte et casse de l'objet durant son acheminement par La Poste.

FRAIS DE GARDIENNAGE

Il est demandé aux adjudicataires de procéder à l'enlèvement de leurs lots dans un délai de 15 jours suivant l'adjudication. Au-delà de ce délai, des frais de gardiennage de 5 € par lot et par jour calendaire pourront être facturés.

Passé un délai de 2 mois, la SAS HOTEL DES VENTES DE NIMES ou la SELARL PUAUX - ILLY pourra saisir la juridiction compétente pour se faire autoriser :

- Soit à placer les adjudications non retirées auprès d'un séquestre tiers
- Soit à les vendre aux enchères publiques en paiement des frais de gardiennage

CONDITIONS D'UTILISATION DU LIVE INTERENCHERES

• **Enchères en direct via le service LIVE du site interencheres.com**

Si vous souhaitez enchérir en ligne pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres.com et effectuer une empreinte carte bancaire (ni votre numéro de carte bancaire, ni sa date d'expiration ne sont conservés). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.com communique à la SAS HOTEL DES VENTES DE NIMES et la SELARL PUAUX-ILLY tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. La SAS HOTEL DES VENTES DE NIMES et la SELARL PUAUX-ILLY se réservent le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne.

Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous autorisez l'utilisation de votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions frais acheteurs compris, ainsi que des éventuels frais d'envoi. Les frais de ventes sont majorés de frais d'utilisation du service Interencheres Live : **1,80 % TTC**

la SELARL PUAUX-ILLY ne garantit pas l'efficacité de ce mode d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion ou quelque autre raison que ce soit.

En cas d'enchère simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

• **Ordres d'achat secrets via interencheres.com**

La SELARL PUAUX-ILLY n'a pas connaissance du montant maximum de vos ordres secrets déposés via interencheres.com. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée. L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours.

A TITRE INDICATIF : le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 300€ = 10€ / de 300€ à 1000€ = 50€ / de 1000€ à 5000€ = 100€ / à partir de 5000€ = 200€.

Il peut être modifié par le Commissaire-priseur en fonction du type de vente et du rythme des enchères.

Si vous êtes adjudicataire via un ordre d'achat secret, vous autorisez la SELARL PUAUX-ILLY, si elle le souhaite, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur, ainsi que les éventuels frais d'envoi.

La SELARL PUAUX-ILLY ne peut garantir l'efficacité de ce mode d'enchères et ne peut être tenue pour responsable d'un problème de connexion au service ou quelque autre raison que ce soit.

En cas d'enchères simultanées ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

NOTICE D'INFORMATION : Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères

La SELARL PUAUX-ILLY est abonnée au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425. Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de la SELARL PUAUX-ILLY ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service.

L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par la SELARL PUAUX-ILLY.

La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par la SELARL PUAUX-ILLY est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, la SELARL PUAUX-ILLY pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

(4) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS.

L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(5) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et la SELARL PUAUX-ILLY ont tous deux la qualité de responsable de traitement.

CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS.

La SELARL PUAUX-ILLY en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(6) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- Pour les inscriptions réalisées par la SELARL PUAUX-ILLY : par écrit auprès de la SELARL PUAUX-ILLY 21, rue de l'Agau – 30000 NIMES ou par e-mail à compta@hdv-nimes.fr.
- Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

(1) Coordonnées de l'Enchérisseur

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer la SELARL PUAUX-ILLY de tout changement concernant ses coordonnées de contact.

AUCTION TERMS AND CONDITIONS

All purchases must be paid on the day of auction.

Once the auction has been announced, the items are placed under full responsibility of the purchasers.

BUYER'S PREMIUM

- CREDIT MUNICIPAL **16.6% including VAT**
+1.80% including VAT for items purchased on interencheres.com

REGULATIONS

PAYMENT IS ACCOUNT FOR THE ENTIRE AMOUNT OF THE SLIP.

Full payment of the slip must be made within 8 days after the sale.

Partial payments are not accepted. Any auction slip that remains unpaid to SELARL PUAUX – ILLY or that has been subject to late payment may be entered in the TEMIS File.

PAYMENT

The company may decide to refuse a payment method chosen by the successful bidder if it does not seem sufficiently secure, in particular due to the amount of the slip, and ask the successful bidder to pay the slip by transfer or bank card physically at the auction house.

CHECKS ARE NOT ACCEPTED

•PAYMENT ON SITE

- in cash, only if the total on the slip does not exceed the following amounts, including fees:

Up to €1,000 when the buyer is domiciled for tax purposes in France or acts in a professional capacity.

Up to €15,000 when the buyer can prove that they are not tax resident in France and are not acting in a professional capacity. Supporting documents must be provided before collection, and no later than the day of payment.

- by bank card :

VISA and MASTERCARD (by the cardholder upon presentation of identity document or KBIS for professionals) only if the invoice doesn't exceed 2000€.

AMERICAN EXPRESS cards are not accepted

•DISTANCE PAYMENT

- only bank transfer in euros : regarding payments by foreign buyers, bank charges are their responsibility (OPTION "OUR ") - if international transfer charges are noted by SELARL PUAUX – ILLY on its account, these charges must be reimbursed by the successful bidder within 8 days

BILLING

No invoice will be modified after the award has been pronounced, with the exception of a bid made for a company.

In this case, the modification of an invoice on the letterhead of a company can only be carried out if it is the legal representative of the company who made the bid or his agent with a power of attorney transmitted prior to the sale.

ANY PAYMENT MADE BY SOMEONE WHO DIDN'T BID WILL ALWAYS BE REJECTED.

FINANCIAL GUARANTEE

A bank guarantee in the form of a payment of 10% of the low estimate of the lot may be requested to bid on items estimated from €10,000 or for any item identified by the company for which the description of the lot in the catalog or on the sale distribution platforms indicates the need to pay a sum to be able to participate in the auction.

More specifically for sales required by the Credit Municipal, a deposit of €1000 must be paid regardless of whether the auction takes place in the room, by purchase order, over the phone, or through the InterencheresLive platform.

In the event of successful bidding, the amount paid will be deducted from the total amount due on the slip.
In the absence of successful bidding, it will be returned by bank transfer upon receipt of the bidder's bank details as soon as possible.
No refunds may be made to an account other than that held by the bidder.

In the event of a sale, successful bidders via the Interencheres Live platform will be debited the amount stipulated in the conditions of sale to register for the sale. This amount will be deducted from their bid slip, the balance of which will be payable by the successful bidder using the payment methods indicated above.

DEFAULT OF PAYMENT

Unpaid purchases will not be delivered.

In the absence of payment by the successful bidder within 28 days of the sale, after formal notice remains unsuccessful under the conditions set by it, the property is put back on sale at the request of the seller upon reiteration of the defaulting bidder's bids; If the seller does not make this request within 3 months of the auction, the sale is canceled automatically, without prejudice to any damages owed by the defaulting buyer.

Once a financial guarantee has been taken in application of the conditions of sale above, it will be definitively acquired in the event of non-payment to SELARL PUAUX – ILLY in the amount of damages covering the fees on sale not collected (from the buyer and the seller), storage costs up to €10 per item per calendar day from the 15th day following the sale, recovery costs, interest and late payment penalties). In the event that the deposit is for an amount greater than the sum of uncollected sales fees (from the buyer and the seller), storage costs of €5 per item per calendar day from the 15th day following the sale, recovery costs, interest and late payment penalties), the difference will be paid to the defaulting bidder within 15 days from the presentation of a bank identity statement for an account belonging to him.

PENALTY CLAUSE

In the event that a financial guarantee has been required to bid physically or via the Interencheres Live platform, this sum will be deemed definitively acquired in the event of a successful bidding by the company in the event of failure by the successful bidder to pay the entire amount within 28 days after the sale, due to the failure to fulfill its obligation to pay cash as set out herein.

EXHIBITION

A prior exhibition allows buyers to see the condition of the furniture being sold and can request a condition report on one or more lots by email at hoteldesventes@hdv-nimes.fr or by telephone.-

WARRANTIES - LIABILITY

The information given in the catalogue is the responsibility of the auctioneer, taking into account artistic knowledge at the date of the sale.

Pursuant to Article L321-44 of the Commercial Code, successful bidders do not benefit from the legal guarantee of conformity in accordance with Article L. 217-2 of the Consumer Code.

The successful bidder has no right of withdrawal. Any award places on the successful bidder an obligation to pay the full amount of the slip under the conditions set out above.

FRAMING OF WORKS

No complaints will be accepted regarding the condition of the frames of the paintings: the auctioneer's responsibility concerns only the condition of the work itself.

IN-ROOM AUCTIONS

Registration is mandatory and must be completed upon presentation of a valid identity document and a means of payment in the name of the identity document.

PURCHASE ORDER AND PHONE REQUEST

Purchase orders must be communicated no later than 4 p.m. the day before the sale by mail or email, accompanied by a bank details slip + photocopy of an identity document (without these documents, orders will not be taken into account).

AUCTION MANAGEMENT

The auction house reserves the right to refuse any bid, to organize the auction in the most appropriate manner, to move certain lots during the sale, to withdraw any lot from the sale, to combine or separate lots. In the event of a dispute, it reserves the right to designate the successful bidder, to continue the sale or to cancel it, or to put the lot back up for sale.

PERSONAL DATA

The auction house will be authorized to reproduce in the minutes of sale and on the auction slip the information provided by the successful bidder before the sale. Any false information will incur the liability of the successful bidder.

Any person who has registered has the right to access and rectify the personal data provided under the conditions of the Law of July 6, 1978.

GENERAL DATA PROTECTION REGULATION (GDPR):

Sellers and buyers have the right to access, rectify and object to personal data collected in the context of our activity, by contacting us directly.

The auction house may use this data to meet its legal obligations and, unless the data subjects object, for the purposes of carrying out its business (including commercial and marketing operations). This data may also be communicated to the competent authorities where required by regulations.

REPRODUCTION OF WORKS

SELARL PUAUX-ILLY owns the reproduction rights to its catalogs. Any reproduction of these catalogs is prohibited and constitutes an infringement. The sale of a work does not transfer to its owner the right to reproduce and represent the work.

LEGISLATIVE AND JURISDICTIONAL COMPETENCE

French law alone governs these general conditions of purchase.

Any dispute relating to their existence, their validity, their enforceability against any bidder and purchaser, and their execution will be decided by the competent court of the jurisdiction of Nîmes (France).

RESPONSIBILITY – DISPUTE

Civil liability actions brought in connection with appraisals, voluntary and judicial sales of furniture at public auction are subject to a limitation period of five years from the appraisal or award.

In the event of a dispute, the successful bidder has the option of contacting the government commissioner at the Conseil des Maisons de Vente in order to seek an amicable solution to the dispute.

DELIVERY - TRANSPORT

The successful bidder is responsible for his lots from the moment the successful bidding is pronounced.

Collections and removals of goods are by appointment ONLY.

The delivery of the awarded items is made after full payment of the amounts due and SELARL PUAUX - ILLY holds a right of retention on the awarded item until full payment thereof.

SHIPPING CONDITIONS

For all shipping needs, you can contact the service provider of your choice. For your information, you will find carrier contact details below:

- The Packengers : hello@thepackengers.com / 01 76 44 00 90

- Mailboxes ETC: mbe2520sdv@mbefrance.fr / 04 84 51 05 17

Upon receipt of your purchase slip, please contact them for a quote for packaging and shipping.

For any information, package tracking or complaints, please contact them directly.

For information purposes, SELARL PUAUX - ILLY offers these service providers for shipping purchases but cannot be held responsible in the event of delay, damage, deterioration or loss of the goods during transport.

The purchaser bears the cost of transport and assumes full responsibility for it. It is the purchaser's responsibility to comply with all recommendations, advice and instructions from the carrier, particularly upon receipt, failing which he or she will be deprived of any recourse against the carrier and of any compensation.

We can exceptionally take care of shipments in the following case : shipping of jewelry, banknotes and coins only with declared value and up to €5,000

To do this, please send us a request by email along with a disclaimer for loss or breakage of the item during its delivery by La Poste.

CARE FEES

Successful bidders are requested to remove their lots within 15 days of the auction. After this period, a storage fee of €5 per lot per calendar day may be charged.

After a period of 2 months, SELARL PUAUX - ILLY may refer the matter to the competent court to obtain authorization:

- Either to place the uncollected auctions with a third-party escrow agent
- Either to sell them at public auction in payment of the storage costs

TERMS OF USE FOR INTERENCHERES LIVE

- **Live auctions via the LIVE service on the interencheres.com website**

If you wish to bid online during the sale, please register at www.interencheres.com and provide a credit card imprint (neither your credit card number nor its expiry date are stored). You therefore agree that www.interencheres.com may communicate to and SELARL PUAUX-ILLY all information relating to your registration as well as your credit card imprint. SELARL PUAUX-ILLY reserve the right to request, if necessary, additional information before your final registration to bid online.

Any online bid will be considered an irrevocable commitment to purchase.

The amount of InterencheresLive fees is 1,80% VAT included.

If you are the successful bidder online, you authorize the use of your credit card imprint to pay, in part or in full, for your purchases, including buyer fees, as well as any shipping costs.

Sales fees are increased by fees for using the Interencheres Live service:

SELARL PUAUX-ILLY do not guarantee the efficiency of this auction method and cannot be held responsible for any connection problems or any other reason whatsoever.

In the event of a simultaneous or final bid of an equal amount, it is possible that the online bid will not be taken into account if the in-room bid was earlier. In any event, the auctioneer will be the sole judge of the winning bid and the award on his report.

- **Secret purchase orders via interencheres.com**

SELARL PUAUX-ILLY is not aware of the maximum amount of your secret orders placed via interencheres.com. Your bids are automatically and progressively placed within the limit you set. The execution of the order adapts to the bidding process based on the current bids.

FOR INFORMATION: the bidding step is defined by the following intervals: up to €300 = €10 / from €300 to €1,000 = €50 / from €1,000 to €5,000 = €100 / from €5,000 = €200.

It may be modified by the Auctioneer depending on the type of sale and the rate of bidding.

If you are the successful bidder via a secret purchase order, you authorize SELARL PUAUX-ILLY, if they wish, to use your credit card imprint to proceed with the payment, in part or in full, of your purchases including the usual costs payable by the buyer, as well as any shipping costs.

SELARL PUAUX-ILLY can't guarantee the efficiency of this auction method and cannot be held responsible for any connection problems to the service or any other reason whatsoever.

In the event of simultaneous or final bids of an equal amount, it is possible that the online bid will not be taken into account if the in-room bid was earlier. In any event, the auctioneer will be the sole judge of the winning bid and the award on his report.

INFORMATION NOTICE: Auction Access Restrictions File

SELARL PUAUX-ILLY is a subscriber to the TEMIS Service allowing consultation and updating of the File of access restrictions to auctions ("TEMIS File") implemented by the company Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), a public limited company with a management board, having its registered office at (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, registered in the Paris trade and companies register under number 437 868 425.

Any auction slip remaining unpaid by SELARL PUAUX-ILLY or having been subject to late payment may be entered in the TEMIS file.

(7) Purpose and legal basis of the TEMIS File

The TEMIS File records payment incidents for auction slips (delays and non-payments), regardless of the bidders' method of participation (in person or remotely) and can be consulted by all auction structures operating in France and subscribed to the service.

The bidder is informed that if the bidder fails to regularize his auction slip within the time limit mentioned on the slip, a procedure for registration in said file may be initiated by SELARL PUAUX-ILLY.

The implementation of the TEMIS File and its use by SELARL PUAUX-ILLY is necessary for the purposes of the legitimate interest of subscribers to the TEMIS Service to prevent non-payments and thus secure auctions.

(8) Organizations authorized to consult the TEMIS File (recipients)

The TEMIS File can be consulted by any subscribing sales structure (professionals and companies authorized to conduct furniture sales at public auction in accordance with the applicable regulations and in particular the requirements of Title II "Auctions" of Book III of the French Commercial Code (hereinafter the "Subscribing Professionals")), wishing to protect themselves against non-payment and thus secure participation in the auctions they organize. The list of subscribers to the TEMIS Service is available on the website www.interencheres.com, "Buy at auction" menu, "Auctioneers" section.

(9) Consequence of registration in the TEMIS File

In the event that a bidder is registered in the TEMIS file, SELARL PUAUX-ILLY may make access to the auctions it organizes conditional on the use of specific means of payment or guarantees or temporarily refuse the participation of bidders in auctions for which these guarantees cannot be implemented.

Registration in the TEMIS file may limit the bidder's ability to bid with professionals subscribed to the TEMIS service. It also results in the temporary suspension of access to the "live" service of the platform www.interencheres.com managed by CPM, in accordance with the general conditions of use of this platform.

(10) Registration period

Bidders are informed that the duration of registration on the TEMIS File is determined by the number of auction slips remaining unpaid to Professionals Subscribed to the TEMIS File, by their cumulative amounts and by their regularization or not. The duration of registration on the TEMIS File is reduced if the Bidder regularizes all the Payment Incidents. It is increased when the bidder is concerned by several unpaid slips registered in the TEMIS File.

The registration of an auction slip as a payment incident is automatically deleted at the end of a maximum of 24 months when the bidder is the subject of only one registration, and 36 months when the bidder is the subject of several registrations.

(11) Responsibilities

For the application of the legislation on the protection of personal data, CPM and SELARL PUAUX-ILLY both have the status of data controller.

CPM is responsible for the implementation of the TEMIS File, which includes in particular the collection of data from subscribers, the pooling and dissemination of personal data recorded therein, as well as the security of the information system hosting the TEMIS File.

SELARL PUAUX-ILLY as a subscriber is responsible for its use of the TEMIS File, which includes in particular the communication of personal data relating to successful bidders to CPM for the purpose of registration in the TEMIS File, verification of the accuracy and updating of data, consultation, as well as the reuse of information from the TEMIS File.

(12) Rights of individuals

Bidders wishing to know whether they are registered in the File or to contest their registration may send their requests in writing, providing proof of their identity by producing a copy of an identity document:

- For registrations made by SELARL PUAUX-ILLY: in writing to SELARL PUAUX-ILLY 21, rue de l' Agau – 30000 NIMES or by e-mail to compta@hdv-nimes.fr.

- For registrations made by other Professional Subscribers: in writing to Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, or by e-mail contact@temis.auction .

Any request to exercise the rights of erasure, limitation, or opposition available to the Bidder under the legislation on the protection of personal data, as well as any other dispute regarding a registration, must be addressed to the Professional who made the registration, who will then submit a request for an update to CPM. In the event of difficulties, the bidder may contact CPM, providing any clarification and supporting documents so that CPM can process their complaint.

a complaint concerning his registration in the TEMIS File to the National Commission for Information Technology and Civil Liberties (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr].

To learn more about the TEMIS File, the bidder is invited to consult the CPM confidentiality policy accessible at www.temis.auction .

(2) Bidder's Contact Information

Important notifications regarding the outcome of the auction will be sent to the email address and/or postal address declared by the bidder to the structure at the time of the auction. The bidder must inform SELARL PUAUX-ILLY of any changes to their contact details.